

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE DU CONTRAT

Les conditions générales de vente et livraison de Bellerose, reprises ci-dessous, de même que ses conditions particulières, sont réputées être admises par ses acheteurs, même au cas où elles seraient en contradiction avec leurs propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières n'engagent dès lors Bellerose que si elle les a acceptées en termes exprès. L'accord de Bellerose ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance qu'elle aurait accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de ses acheteurs.

2. FORMATION DU CONTRAT

La commande lie définitivement l'acheteur vis-à-vis de Bellerose, même avant son acceptation par Bellerose. Toute commande passée par l'acheteur peut être refusée ou acceptée partiellement par Bellerose. Le refus ou l'acceptation partielle de la commande par Bellerose ne peut donner lieu, en faveur de l'acheteur, à une quelconque indemnité. En cas d'annulation (même partielle) de la commande par l'acheteur, quelle qu'en soit la cause, l'acheteur sera redevable envers Bellerose d'une indemnité égale à 30% du montant de la commande (partiellement) annulée, sans préjudice de tous dommages et intérêts dépassant la prédictée indemnité.

3. LIVRAISONS ET RISQUES

Bellerose se réserve le droit de procéder à des livraisons globales ou partielles. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls des destinataires, même si elles sont expédiées franco. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut, en aucun cas, donner droit à l'annulation d'une commande et aucune indemnité ne peut être exigée.

4. RECLAMATIONS

Toutes les réclamations, de quelque nature qu'elles soient, doivent être formulées dans les cinq jours de la réception des marchandises, par lettre recommandée. Passé ce délai ou formulées sans lettre recommandée, elles ne pourront plus être prises en considération. Toutefois, l'acheteur ne peut prendre prétexte d'une réclamation pour suspendre ou retarder le paiement des factures.

5. PRIX - PAIEMENT

Toutes les factures sont payables au grand comptant, au siège de Bellerose. Les paiements sont toujours affectés au règlement de la plus ancienne dette et, par priorité, les intérêts de retard échus et les frais éventuels. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, le protêt d'un effet même non accepté, toute demande de réorganisation judiciaire, le sursis de paiement, même non officiel, ou tout autre fait pouvant laisser prévoir l'insolvabilité de l'acheteur entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de toute marchandise livrée ou en cours de fabrication et rendent ce paiement immédiatement exigible. Ces circonstances confèrent d'office à Bellerose le droit de résilier les marchés en cours sans autre formalité qu'une notification par lettre recommandée, et sans que cela puisse donner lieu, pour l'acheteur, au moindre dédommagement. La facture étant payable au comptant, sauf convention contraire expresse :

- a. en cas de retard de paiement un Intérêt calculé à raison de 12% l'an sera dû de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance de la facture, sur toutes les sommes restant dues à 30 jours fin de mois à la date d'émission de la facture.
- b. à défaut de paiement à son échéance de tout ou partie de la facture, le montant de celle-ci sera majoré de plein droit, au cas où l'acheteur resterait en défaut de paiement 8 jours au moins après l'envoi d'une mise en demeure par simple lettre missive, d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant restant dû lors de la lettre de mise en demeure, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 125 EUR. Même si le prix est indiqué en monnaie étrangère, Bellerose se réserve le droit de la facturer en euros.

6. AGREMENT

Les marchandises sont agréées ou censées l'être dans nos locaux lorsque l'acheteur procède lui-même à l'enlèvement de celle-ci. A défaut, elles sont agréées à la réception, cette dernière étant censée intervenir dans les cinq jours de la livraison. A peine de forclusion, toute réclamation doit intervenir dans ce délai.

7. E-COMMERCE

Les acheteurs ne peuvent, en aucun cas, distribuer les marchandises livrées par Bellerose via le canal e-commerce (« online »), sauf accord préalable et écrit de sa part. En cas de violation du présent article, Bellerose se réserve le droit de rompre toute commande en cours et d'exclure toute collaboration future avec l'acheteur contrevenant.

8. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises restent la propriété de Bellerose jusqu'à paiement intégral de toutes les sommes dues et, en cas de paiement, par traite ou chèque, jusqu'à l'encaissement de ceux-ci. Avant ce paiement, l'acheteur ne pourra affecter la marchandise en gage ni la donner en garantie. Il assurera pour Bellerose la garde de la marchandise. En cas de saisie par un tiers, l'acheteur en avisera immédiatement Bellerose, sous peine de dommages et intérêts. L'acheteur a le droit de vendre la marchandise à des conditions normales. Toutefois, jusqu'au paiement intégral du prix, ces ventes sont faites pour le compte de Bellerose et les créances sur tiers en résultant lui sont acquises. Le nom du tiers acquéreur doit être communiqué à Bellerose sur simple demande. Bellerose se réserve le droit de l'aviser de l'existence de la présente clause de réserve de propriété et de lui demander, en conséquence, d'effectuer le paiement entre ses mains. Au cas où les biens sont destinés à être entreposés dans des locaux faisant l'objet d'un bail, l'acheteur en notifiera d'avance Bellerose et lui communiquera l'identité du bailleur afin que Bellerose puisse prendre les dispositions nécessaires quant à l'opposabilité de la présente clause au bailleur, et ce avant l'entrée des biens dans les lieux loués. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

9. DROITS D'AUTEUR SUR LES PHOTOGRAPHIES

Il est interdit à l'acheteur de faire usage de photographies dont les droits appartiennent, directement ou après cession, à Bellerose, à l'exception de celles qui sont répertoriées sur le lien <https://www.bellerose.be/pages/media>.

Pour ce qui concerne les photographies répertoriées sur ce lien, Bellerose cède à l'acheteur, à titre gratuit et non exclusif, les droits de propriété de nature patrimoniale y afférents et notamment les droits de les reproduire, de les représenter, de les utiliser et les diffuser. L'acheteur ne dispose par contre pas du droit de les modifier ou de les adapter (retouches, modifications, etc).

Ces droits de reproduction et de représentation comprennent :

Pour le droit de reproduction : le droit de reproduire ou de faire reproduire les photographies pour les besoins de l'exploitation de l'acheteur en tout format, en nombre illimité et uniquement sur des supports numériques (à l'exclusion de tout support physique). Ce droit de reproduction est exclusivement cédé à l'acheteur qui ne peut lui-même le céder à des tiers ;

Pour le droit de représentation : le droit de diffuser ou de communiquer tout ou partie des photographies au public par le biais de supports numériques uniquement. Ce droit de représentation est exclusivement cédé à l'acheteur qui ne peut lui-même le céder à des tiers.

Cette cession porte exclusivement sur les photographies répertoriées sous le lien <https://www.bellerose.be/pages/media>, à l'exclusion de toute autre, sauf accord particulier conclu entre les parties.

La présente cession est un accessoire au contrat principal de sorte qu'elle prendra fin en même temps que celui-ci (et ce quel qu'en soit le motif).

En cas de violation de la présente clause, l'acheteur sera redevable envers Bellerose d'une pénalité équivalant à 10% du montant de la dernière commande, avec un minimum de 500,00 EUR. L'acheteur garantit en outre Bellerose de toute somme dont elle sera redevable envers un tiers des suites de la violation, par l'acheteur, de la présente clause.

Enfin, Bellerose se réserve le droit, en cas de violation de la présente clause, de mettre un terme aux relations commerciales entre parties.

10. DROIT APPLICABLE

Le contrat est soumis exclusivement au droit belge.

11. COMPETENCE

En cas de litige, les tribunaux francophones de Bruxelles sont seuls compétents.

BELLEROSE BELGIUM S.A./N.V. - CHÉE DE WATERLOOSESTEENWEG 1213 - BRUSSEL 1180 BRUXELLES
IBAN: BE39 4331 1786 4119 BIC-SWIFT: KREDBEBB - N° D'ENTREPRISE / ONDERNEMINGSNR. 0442
058 395